

NOTE D'INFORMATION GAM-GAF – Mars 2023

Cette note d'information apporte des précisions concernant la tenue des gymnastes en GAM-GAF tel que mentionné dans le tableau « *Règlementation à l'adresse des gymnastes* » du règlement technique GAM-GAF 2022-2023 (Règlementation générale page 65)

La réglementation 2022-2023 indique : « *pas de jambières ni d'attelle ou orthèse* »

Les précisions suivantes sont à appliquer concernant la tenue du gymnaste en compétition :

- Pas d'attelle ni orthèses médicales (sauf dispositif préventif, par exemple orthèses de poignet)
- Pas de jambières, ni autres contention élastique (sauf contentions élastiques de protection biceps autorisées)
- Strapping et « K-tape » couleur chair autorisés